



UPPA  
Campus de La Nive  
Bayonne

# L'alternance, une valeur ajoutée pour votre entreprise



## CFA

Contact contrat d'apprentissage  
05 59 57 42 23 - [cfa.uppa@univ-pau.fr](mailto:cfa.uppa@univ-pau.fr)  
<https://cfa.univ-pau.fr>



## FOR.CO

Contact contrat de professionnalisation  
05 59 40 78 88 - [accueil.forco@univ-pau.fr](mailto:accueil.forco@univ-pau.fr)  
<https://forco.univ-pau.fr>



## UPPA entreprises

Contact privilégié des acteurs socio-économiques  
05 59 40 73 99 - [uppaentreprises@univ-pau.fr](mailto:uppaentreprises@univ-pau.fr)  
<https://uppaentreprises.univ-pau.fr>

Conception : Direction de la communication - Impression : Centre de reprographie - UPPA - Juin 2021



<https://uppaentreprises.univ-pau.fr>

L'alternance permet de conjuguer des périodes d'apprentissage théorique à l'université et des périodes de formation en entreprise pour mise en application des savoirs-faire.

### L'UPPA, c'est :

- ▶ Une université pluridisciplinaire.
- ▶ 51 diplômes par la voie de l'alternance.
- ▶ Du Bac+2 au Bac+5.
- ▶ Dans une diversité de domaines pouvant répondre à vos besoins :
  - Agroalimentaire
  - Banque-assurance / Finance
  - Bâtiment et construction
  - Chimie / Biologie / Qualité
  - Commerce et communication
  - Culture et patrimoine
  - Énergie et environnement
  - Industrie / Production et maintenance
  - Industrie / Sciences des matériaux
  - Informatique et numérique
  - Ingénierie de la donnée
  - Réseaux et télécoms
  - Santé et bien-être
  - Support management / RH
  - Transports / Logistique / Achats

## CHOIX DU CONTRAT

### Contrat d'apprentissage

- ▶ 16 à 29 ans révolus.
- ▶ 35 ans sous certaines conditions.
- ▶ Aucune limite d'âge pour les candidats en situation de handicap.
- ▶ CDD (6 mois à 3 ans) ou CDI.
- ▶ Salariés soumis aux mêmes droits et obligations que les autres employés.
- ▶ Secteur privé et public.
- ▶ Maître d'apprentissage en entreprise.

### Contrat de professionnalisation

- ▶ 16 à 25 ans révolus.
- ▶ Demandeurs d'emploi de + de 26 ans, bénéficiaires de minimas sociaux, anciens CUI.
- ▶ CDD (6 mois à 1 an ou 3 ans sous certaines conditions) ou CDI.
- ▶ Salariés soumis aux mêmes droits et obligations que les autres employés.
- ▶ Secteur privé.
- ▶ Tuteur en entreprise.

## VOS BÉNÉFICES AVEC L'ALTERNANCE

### Outil de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

- ▶ Répondre à un besoin immédiat de main-d'œuvre et intégrer des collaborateurs opérationnels rapidement (forme de pré-recrutement).
- ▶ Anticiper la croissance de l'entreprise avec des ressources formées à votre environnement (former un collaborateur et peut-être un futur collègue).
- ▶ Diversifier et sécuriser vos recrutements.
- ▶ Assurer la transmission et préserver vos savoir-faire.
- ▶ Pérenniser le développement de votre activité.

### Avantages financiers

- ▶ Maîtrise des coûts salariaux.
- ▶ Aides et exonérations spécifiques.
- ▶ Mesures de soutien du Gouvernement prolongées jusqu'au 31/12/2021.
  - Entreprises et associations : aide salariale de 8 000 € par contrat d'alternance (pour la 1<sup>ère</sup> année).  
<https://www.asp-public.fr/portail-employeurs-apprentissage-aide-exceptionnelle>
  - Collectivités territoriales : aide salariale de 3 000 € par contrat d'apprentissage (pour la 1<sup>ère</sup> année).  
<https://www.asp-public.fr/aide-pour-le-recrutement-d'apprentis-par-les-collectivites-territoriales>
- ▶ Prise en charge du coût de formation.
  - Entreprises et associations : à hauteur de 90 à 100% par l'OPCO.
  - Collectivités territoriales : à hauteur de 50% par le CNFPT.

